

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026142

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/09/2026

Objet : AFFAIRE 26A044- 26A046 3 LOTS FOURNITURE DE MATERIELS DE SIGNALISATION LUMINEUSE ET SONORE ET PRESTATIONS ASSOCIEES POUR LES VEHICULES DU SDIS 31

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 11/09/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=142 Affaire 26A044=26A046 Fourniture mat_riels signalisation.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260911-2026142-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/09/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du trente et un août à quinze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 24 août 2026.

Étaient présents : HEBRARD Gilbert, LLORCA Jean-Louis, PEIRO-FOURNIER Marielle, POUMIROL Emilienne

Étaient excusés : BAYLAC Sandrine

OBJET : Affaire 26A044-26A046 (3 lots) : Fourniture de matériels de signalisation lumineuse et sonore et prestations associées pour les véhicules du SDIS 31

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2124-1 et L.2124-2 de la partie législative du code de la commande publique ;

Vu l'article R.2124-2 1° et R.2162-4 2° de la partie réglementaire du code de la commande publique ;

Considérant que :

- La présente consultation a pour objet la fourniture d'avertisseurs sonores et lumineux, la fourniture de balisages rétroréfléchissants et la pose des avertisseurs sonores et lumineux pour les véhicules du service départemental d'incendie et de secours de la Haute Garonne (SDIS 31).
- Elle est passée selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2, R2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.
- Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum et avec maximum, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R.2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.
- Pour les besoins opérationnels et afin de tenir compte des spécificités liées aux prestations attendues, l'accord-cadre à bons de commande est alloti. Il est décomposé en 3 lots. L'estimation pour couvrir les besoins associés à ce marché est définie comme suit :

11 SEP. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 09
secretariatdir@sd31.fr • www.sd31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Lots	Intitulé du lot	Montant maximum annuel en € HT	Montant maximum sur 4 ans en € HT
1	Fourniture de matériels de signalisation sonore et lumineuse de diverses marques et prestations associées	200 000,00 €	800 000,00 €
2	Fourniture de bandes rétro réfléchissantes de marque 3M et ORAFOL "ou équivalent" et diverses marques pour véhicules	15 000,00 €	60 000,00 €
3	Pose de matériels de signalisation sonore, lumineuse et visuelle sur véhicules	50 000,00 €	200 000,00 €

- L'accord-cadre sera :
 - o Multi-attributaire, avec 2 opérateurs économiques maximums pour les lots 1 et 2 ;
 - o Mono-attributaire, avec 1 opérateur économique pour le lot 3.
- L'accord-cadre ne comporte aucune variante exigée ou facultative et ne prévoit pas le recours aux prestations supplémentaires éventuelles.
- La commission d'appel d'offres s'est réunie le 31 août 2026 afin d'apprécier et de classer les offres des sociétés ayant répondu à ce marché conformément aux critères mentionnés dans le règlement de la consultation.

L'accord-cadre est conclu pour une période de 1 an à compter de sa notification, reconductible tacitement 3 fois, sans que cette durée totale ne puisse excéder 4 ans.

L'estimation globale de l'établissement pour couvrir les besoins associés à ce marché est définie en montant maximum soit 1 060 000 € HT pour les 4 années. Les bons de commande seront attribués au fur et à mesure des besoins.

ENTENDU le rapport de Monsieur Jean-Jacques FERRIER,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

Lot 1:

CONSIDÈRENT les offres formulées par les candidats VIGNAL INTERSIGNALETIC SECURITE et SIGNALTEC SAS comme les mieux disantes au regard des critères d'attribution.

DÉCIDENT de leur attribuer le marché.

Lot 2 :

CONSIDÈRENT l'offre formulée par le candidat T2S comme la mieux disante au regard des critères d'attribution.

DÉCIDENT de lui attribuer le marché.

Lot 3 :

CONSIDÈRENT l'offre formulée par le candidat TECI / SERVITED comme la mieux disante au regard des critères d'attribution.

DÉCIDENT de lui attribuer le marché.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



11 SEP. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Tel 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex